

République Française
COMMUNE DE SAINT-FIRMIN
 Département des Hautes-Alpes

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 28 avril 2026
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20260428_040D	Désignation d'un secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
20260428_041D	Approbation procès-verbal du 27 mars 2026	Adoptée à l'unanimité
20260428_042D	BUDGET PRINCIPAL Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025	Adoptée à la majorité
20260428_043D	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025	Adoptée à la majorité
20260428_044D	BUDGET ATELIER RELAIS Approbation du Compte Financier Unique et affectation des résultats 2025	Adoptée à la majorité
20260428_045D	Vote des Taux de la fiscalité directe locale pour 2026	Adoptée à l'unanimité
20260428_046D	BUDGET PRINCIPAL Adoption du budget primitif 2026	Adoptée à l'unanimité
20260428_047D	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Adoption du budget primitif 2026	Adoptée à l'unanimité
20260428_048D	Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026	Adoptée à l'unanimité
20260428_049D	Mandat au Centre De Gestion des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation protection sociale	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,

Fabienne TEULE



Vu pour être affiché le :

04 MAI 2026

Le Maire,

Jean-Michel CRET



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.